



Vente maison crédits consommation à rembourser

Par Fred89113

Bonjour,
Je vais prochainement signer l'acte de vente d'un bien que j'ai en commun avec mon Ex.
Nous avons des crédits à la consommation que l'on doit régler étant coemprunteurs tous les 2.
Mon ex me doit aussi une partie des taxes foncières et assurance de la maison qu'elle n'a jamais payée.
Comment faire pour bloquer l'argent que l'on doit aux créanciers Cofidis etc.
Le notaire peut il bloquer l'argent de la vente afin de solder ces crédits à la consommation ?
Merci de votre aide
Cordialement
FR

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le notaire ne procèdera à la remise des fonds à chacun que si vous êtes d'accord entre vous sur les montants que doit recevoir chacun.
Les crédits à la consommation seront à rembourser par vos soins ensuite.

Toutefois si vous voulez bloquer la remise des fonds pour préserver le remboursement de ces crédits, il suffit de le demander au notaire.

Mais si le litige persiste entre vous sur les modalités de répartition du prix de vente, le notaire gardera la somme en attendant une décision de justice.

Méfiez vous des délais, vous pourriez attendre un jugement pendant une bonne année, et pendant ce temps, les intérêts continuent à s'accumuler.

Parfois un accord amiable est préférable à une longue procédure.